



Formation

La transmission d'entreprise et le Pacte Dutreil

Détails clés

- **Modalités** : Présentiel / Distanciel
- **Durée** : 14 heures (2 jours)
- **Tarifs** : intra-entreprise : 1999 € HT / interentreprises 999€ (minimum 2 stagiaires)
- **Public** :
- Dirigeants et futurs dirigeants.
- Avocats, notaires, juristes.
- Agents immobiliers, experts-comptables, comptables.
- Professionnels bancaires, financiers et d'assurance.
- Étudiants souhaitant approfondir leurs connaissances en transmission d'entreprise
- **Prérequis** : Aucun

Objectifs

1. **Accompagner le cédant dans les différentes étapes de la transmission d'entreprise.**
2. **Identifier les choix juridiques et fiscaux adaptés à l'entreprise à transmettre.**
3. **Maîtriser le champ d'application et les conditions du Pacte Dutreil.**



Méthodes pédagogiques

- **Présentiel** : Études de cas, paperboard et support de formation
- **Distanciel** : Plateforme Zoom, accès autonome et support de formation

Évaluation & Certification

- QCM post-modules + cas pratiques.
- Attestation de formation individualisée remise si objectifs atteints

Informations pratiques

- **Intervenant** : Formation animée par un professionnel expert en droit fiscal et patrimonial
- **Accessible aux personnes en situation d'handicap**, CFJS se tient à votre disposition pour trouver la meilleure solution et anticiper les aménagements nécessaires avec un partenaire handicap.

Parcours et suivis pédagogiques : Accompagnement personnalisé déterminé à l'inscription selon les besoins du stagiaire ou de l'entreprise.

Programme

Introduction

- Importance de planifier la transmission d'entreprise pour réduire les conflits et optimiser les coûts fiscaux.
- Présentation du Pacte Dutreil (loi n°2003-721 du 1er août 2003) :
 - Réduction de l'assiette taxable de 75 % sur les parts sociales, actions ou biens affectés à l'exploitation.

Module I : Transmission d'entreprise à titre onéreux

1. Évaluation du prix de cession :
 - Méthodes basées sur le chiffre d'affaires, la rentabilité économique, etc.
2. Modes de cession :
 - Cession du fonds de commerce ou du contrôle d'une société.
 - Cession progressive, location-gérance avec promesse d'achat.
 - Fusion-absorption, augmentation de capital, apport partiel d'actif.
 - Cession du droit au bail ou pas-de-porte.

Module II : Transmission d'entreprise à titre gratuit

1. Modes de transmission :
 - Donation simple ou donation-partage.
 - Testament, mandat posthume, renonciation à l'action en réduction.
 - Recours à une holding familiale pour optimiser la transmission patrimoniale.
2. Stratégies spécifiques :
 - Libéralités graduelles ou résiduelles, donations avec réserve d'usufruit ou clause d'inaliénabilité.

Module III : Fiscalité de la transmission patrimoniale

1. Fiscalité pour le repreneur :

- **Droits de mutation pour transmissions onéreuses (fonds de commerce, parts sociales).**
- **Droits de donation ou succession pour transmissions gratuites (abattements liés à l'âge du donateur, paiements différés/fractionnés).**

2. Fiscalité pour le cédant :

- **Imposition des plus-values professionnelles et exonérations possibles.**
- **Abattements pour durée de détention sur la vente des titres en cas de départ en retraite.**

Module IV : Le Pacte Dutreil

1. Définition et avantages fiscaux :

- **Réduction de 75 % sur l'assiette taxable des droits de mutation à titre gratuit.**

2. Conditions d'application :

- **Engagement collectif de conservation des titres (minimum 2 ans avant transmission).**
- **Engagement individuel post-transmission (4 ans minimum).**
- **Respect des obligations déclaratives et fonction dirigeante par un bénéficiaire.**

3. Cas spécifiques :

- **Transmission via sociétés interposées ou holdings animatrices.**

4. Avantages et limites :

- **Optimisation fiscale mais contraintes administratives strictes.**